

L'audit, ni une enquête policière, ni une instruction à charge.

Qu'est-ce qu'un audit ?

Effectué par un professionnel indépendant, l'audit comptable et financier est la forme moderne de contrôle, de vérification, d'inspection, de surveillance des comptes. Il apporte une dimension critique.

Pourquoi un audit ?

Afin d'appréhender au mieux la situation financière de la commune, afin d'analyser les différentes options qui s'offrent à la commune. L'audit est un outil de gestion.

Extraits des rapports de FININDEV (Société d'audit), du Trésorier Principal en charge de la commune, de la Cour Régionale des Comptes, vous trouverez ci-dessous quelques chiffres ou remarques m'apparaissant de nature à vous éclairer .

Une sélection étant par nature subjective, je ne saurais trop vous conseiller de consulter ces rapports dans leur intégralité sur le site internet de la commune.

La Dette: révélateur de la gestion de la commune

(Il ne sera pas ici débattu du bien fondé des investissements mais seulement de leur poids financier)

La dette, sa réalité :

Montant de la dette :

Dette au 31/12/1995: 6 330 477,30 Euros

Dette au 31/12/1999: 10 184 365,03 Euros

Dette au 31/12/2005: 20 178 261,53 Euros

Soit **fin 2005 : 2 695 € par habitant** à comparer à la moyenne nationale des communes de la strate (de 5000 à 10 000 habitants) **875 € par habitant**.

Dette au 31/12/2007: 18 283 279,72 Euros

Auxquels il convient de rajouter l'emprunt 2008 lié aux investissements en cours :
1 120 000,00 Euros

Poids de la dette dans le budget de la commune : (Capital + Intérêts)

C'est à dire : combien devons nous rembourser par an ?

(Toujours hors emprunt 2008 de 1 120 000 Euros, celui ci n'ayant, à ce jour pas été entièrement débloqué)

Il est à noter que si la dette est « sécurisée » jusqu'en 2009, **en 2010**, pour une somme de 9,9 millions d'Euros, du fait d'un changement de phase du prêt **une « évolution » de taux est à redouter**. Cette « évolution » est à ce jour ni maîtrisable ni quantifiable.

Remboursements :

Le tableau ci dessous illustre une situation partielle
(Hors emprunt de 1 120 000 €), et dans l'hypothèse la plus favorable.

Remboursement annuel (intérêts et capital)

Pour mémoire					
		2008	1 511 322 €uros	2021	1 144 829 €uros
2000	1 126 865 €uros	2009	1 758 759 €uros	2022	1 146 418 €uros
2001	1 611 986 €uros	2010	1 697 593 €uros	2023	1 057 085 €uros
2002	2 423 111 €uros	2011	1 689 649 €uros	2024	1 052 120 €uros
2003	1 740 691 €uros	2012	1 613 778 €uros	2025	933 420 €uros
2004	1 629 940 €uros	2013	1 636 947 €uros	2026	761 835 €uros
2005	1 719 321 €uros	2014	1 309 490 €uros	2027	602 114 €uros
2006	1 771 457 €uros	2015	1 318 883 €uros	2028	594 501 €uros
2007	1 594 055 €uros	2016	1 129 362 €uros	2029	578 913 €uros
		2017	1 144 594 €uros	2030	167 448 €uros
		2018	1 145 241 €uros	2031	128 961 €uros
		2019	1 148 295 €uros	2032	135 453 €uros
		2020	1 149 937 €uros		

Investissement :

Sur la période 2001-2007 les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) se sont élevées à 13,3 millions d'€uros soit 257 €uros par an et par habitant.

La moyenne des communes de la strate (de 5000 à 10 000 habitants) est de 325 €uros par an et par habitant.

Une augmentation de la dette ne peut donc être expliquée par un taux d'investissement supérieur à la moyenne nationale.

L'investissement sur la période est en fait inférieur à la moyenne nationale de 20%.

Subventions :

Tout d'abord une première constatation : les subventions obtenues lors de la réalisation des équipements sont tout à fait dans la norme, on peut même considérer qu'elles sont dans la moyenne supérieure.

Une augmentation de la dette ne peut donc être expliquée par une absence ou un déficit de subventions.

Fiscalité:

Taux (Part de la Commune)

1997 Taxe d'Habitation	12,57%	Taxe Foncière	20,00%	Non Bâti	117,58%
2000 Taxe d'Habitation	13,87%	Taxe Foncière	22,06%	Non Bâti	129,76%
2006 Taxe d'Habitation	19,07%	Taxe Foncière	30,33%	Non Bâti	178,38%
2007 Taxe d'Habitation	19,45%	Taxe Foncière	30,94%	Non Bâti	181,95%

Pour Information: moyenne nationale des villes de même importance :

2006 Taxe d'Habitation 14,00% Taxe Foncière 20,42% Non Bâti 55,77%

Si on combine l'augmentation des taux à la revalorisation des bases d'impositions décidée annuellement par l'Assemblée Nationale sur proposition gouvernementale, l'augmentation de la part communale entre **2001** et **2007** est proche de **48,75 %**

De plus, la valeur locative moyenne étant, sur Villeneuve : 3 156 €uros largement supérieure à la moyenne départementale : 2 732 €uros,

Une augmentation de la dette ne peut donc être expliquée par une pause ou une modération de la fiscalité.

Le Budget de Fonctionnement :

Dépenses Section Fonctionnement :

Dépenses de gestion de la commune, dépenses courantes dont intérêts de la dette.

Les produits de fonctionnement étant principalement constitués par :

Les taxes directes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti, Fond de compensation de la taxe professionnelle), les recettes fiscales indirectes, les dotations versées par l'état..

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Augmentation 2001/2007 %
Total Dépenses	6 365 466	6 878 630	7 738 546	7 756 128	7 917 878	8 406 750	8 331 436	30,88%
Dont								
Intérêt de la Dette	871 836	1 010 998	1 413 792	825 950	839 722	953 506	905 830	3,90%
Frais de Personnel	3 143 860	3 464 009	3 724 006	3 907 651	4 209 107	4 235 947	4 430 832	40,94%
Recettes Taxe d'Habitation + Taxe Foncière + Taxe sur le non bâti								
Pour Mémoire	1 827 565	2 193 226	2 432 092	2 678 196	2 920 758	3 166 039	3 383 762	85,15%

Soit sur la période : 2001/2007

une augmentation des rentrées fiscales de : 1 556 197 €uros

une augmentation frais de fonctionnement de : 1 965 970 €uros

L'augmentation de la pression fiscale sur les ménages à été engloutie par la « dérive » des Frais de Fonctionnement.

Chaîne de l'épargne :

Notion d'épargne nette :

L'épargne nette est égale aux produits de fonctionnement diminués des charges de fonctionnement et du remboursement de la dette en capital. C'est donc le solde disponible pour le financement des investissements.

De 2001 à 2004 cette épargne nette est négative, légèrement positive en 2005 et fortement positive en 2006 et 2007.

En Milliers d'€uros

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Produits de Fonctionnement	6 548	7 251	7 742	7 797	8 131	9 356	9 888
Charges de Fonctionnement	-5 267	-5 613	-6 022	-6 363	-6 573	-6 736	-6 945
Epargne Brute de Fonctionnement	1 281	1 638	1 720	1 434	1 558	2 620	2 943
Solde opérations exceptionnelles	93	32	128	133	228	417	207
Epargne de gestion	1 374	1 670	1 848	1 567	1 786	3 037	3 150
Intérêts de la dette	-872	-1 011	-844	-825	-840	-849	-801
Autres charges financières (liées à la dette)			-570			-105	-105
Epargne Brute	502	659	434	742	946	2 083	2 244
Remboursement capital de la dette	-744	-1 417	-897	-2 256	-880	-923	-793
Epargne nette	-242	-758	-463	-1 514	66	1 160	1 451

Mais « **il convient de souligner que ce résultat provient non pas d'efforts de gestion mais principalement d'une forte évolution de la pression fiscale, de la récupération d'excédents en provenance de budgets annexes (lotissements) dont le caractère est par nature exceptionnel.** »

Ce **constat de la société d'audit** est confirmé par le **Trésorier Principal** dans sa communication sur la situation financière de la commune datée du 15 juillet 2008 :

« **L'importance des opérations du budget annexe du lotissement communal de Domenoves impacte de façon non négligeable le budget de la collectivité principale.**

Dans le cas où le résultat de ces opérations est économiquement et financièrement florissant, on assiste à une embellie de la situation financière de la commune, dans le cas inverse, **elle se retrouve prisonnière d'une situation qu'elle ne maîtrise pas.** »

Toujours extrait de la communication du trésorier principal en charge de la commune :

« En conclusion, **il convient de garder présent à l'esprit que les bons résultats des exercices 2006 et 2007 ne sont dus qu'à cet apport de ressources exceptionnelles [...] les données financières fondamentales n'ont pas changé, ni dans la structure des dépenses, ni dans celle des recettes, mais leur mauvais état est masqué par une injection de fonds qui transforme virtuellement tous les indicateurs.** »

La situation financière de Villeneuve est structurellement déséquilibrée.

Le remboursement de la dette, le financement des investissements n'ont été assurés que par des opérations exceptionnelles (lotissements), de nouveaux prêts ou des renégociations successives des prêts (1997 – 2001 – 2003 – 2007 – 1er trimestre 2008).

De plus, force est de constater que ces programmes de lotissements pourvoyeurs **d'excédents financiers exceptionnels arrivent à leur terme** et que les **frais de fonctionnement** qu'ils ont générés sont, eux, **pérennes** !

Les renégociations de la dette, afin de diminuer le montant des remboursements annuels ou même d'en différer les échéances (renégociation 2007), ont eu pour conséquence d'en allonger les durées et pour effet pervers de générer des frais qui, intégrés à la dette, sont venus encore l'alourdir.

Gérer la dette ne doit pas se limiter à remettre à demain les remboursements que l'on ne peut effectuer le jour même.

Gérer une dette c'est, d'abord, se donner les moyens de l'assumer.

Cette politique de gestion de la dette n'a « bénéficié » que des seuls conseils de **Dexia**, par ailleurs, prêteur quasi exclusif de la commune.

Une dette de 20 000 000 d'€uros, composée de crédits aussi divers que complexes (Taux Fixes, Taux Variables, Euribor, TME, T4M, TRBO) aurait mérité une gestion plus « attentive » et des conseillers moins « impliqués ».

Dans un autre domaine, on peut regretter que la situation financière tendue de la commune n'ait pas permis de provisionner certains risques, notamment le litige opposant la commune aux services Fiscaux sur **l'assujettissement à la TVA du parking de la plage**.

A fin 2007 le litige était évalué selon l'administration fiscale à plus de 400 000 €uros.

Sans remettre en cause la position de l'équipe municipale sortante et les recours auprès des juridictions compétentes, il m'aurait paru prudent et souhaitable, annuellement, qu'une provision à hauteur de la TVA supposée être due ait été constituée.

Nota : pour l'année 2008 le risque a été provisionné à hauteur de 45 000 €uros.

Dans sa partie prospective le rapport de FININDEV ouvre des chantiers de réflexion.

Aucune piste ne peut être écartée, notamment celle d'une forte augmentation des taux de fiscalité.

Il doit y avoir débat.

Il y aura débat dans les commissions municipales,

il y aura débat dans les commissions extra-municipales,

il y aura débat en bureau municipal,

il y aura débat en conseil municipal, notamment lors du débat d'orientation budgétaire et lors du vote du budget 2009.

Face à un contexte économique qui révèle, si besoin était, l'importance de la qualité des choix notamment financiers, vous pouvez compter sur votre équipe municipale pour prendre ses responsabilités.

Je conclurai en citant la **Cour Régionale des Comptes** dans son rapport du 28 Septembre 2006:

« Dans un contexte financier et fiscal indubitablement tendu, la commune de Villeneuve les Maguelone est nécessairement conduite à devoir corroborer maintenant ses perspectives de redressement et à procéder aux inévitables réajustements stratégiques à même de lui éviter que le poids de ses frais financiers comme du remboursement de sa dette en capital n'obèrent par trop ses ressources disponibles, voire ne suscitent de possibles tensions dans la trésorerie. **Les moyens d'actions sont nécessairement limités** et doivent se conjuguer judicieusement : **pression réaliste sur des bases fiscales plus justement évaluées, modération suffisante et régulière des dépenses de fonctionnement**, notamment s'agissant **des charges de personnel et des subventions accordées** et enfin, **circonspection maintenue dans l'engagement de nouveaux programmes éventuels.** »

Pierre SEMAT
Adjoint aux Finances